

MAIRIE DE

ARRONDISSEMENT DE

Du

an mil huit cent soixante-six, à

heure

ACTE DE MARIAGE de

âgé de ans, né à département
d le du mois d mil
 profession d domicilié à
 département d fils de
 profession d
domicilié à département d et de

N°

Et d

âgée de ans, née à département d
le du mois d mil
profession d domiciliée à département d
 fille de
profession d domiciliée à département
d et de

Les actes préliminaires sont: 1°

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Pages vierges
Intermédiaires